



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE TOURNON

LETTRE D'INFORMATION : DES NOUVELLES DU PROJET

Edito

EOLFI place le dialogue et la transparence au cœur de ses actions et développe ses projets en concertation avec les acteurs du territoire, grâce à des actions de consultation et d'information. C'est pourquoi dès le lancement du projet nous avons décidé de venir à votre rencontre.

Pour renforcer nos engagements, nous faisons appel à un cabinet d'experts en concertation dont l'objectif est de vous écouter.

Delphine CROSNIER
Cheffe de projets photovoltaïques
chez EOLFI

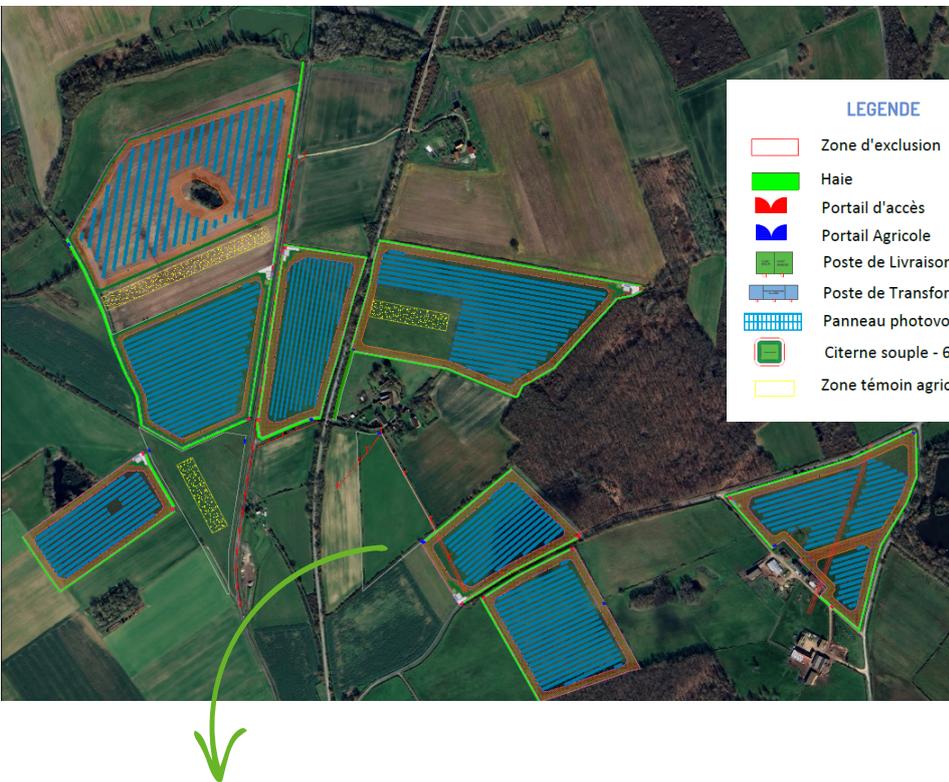
**“Nous souhaitons développer
un projet en concertation avec
les acteurs du territoire.”**

Découvrez les chiffres clés, le calendrier du projet et ses actualités dans cette lettre de présentation.



Les principales informations sur le projet

LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET



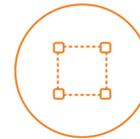
Comment ces zones sont-elles déterminées ?

Les **enjeux agricoles, environnementaux, paysagers et techniques s'équilibrent** pour aboutir à cette implantation. Cela prend notamment en compte l'évitement paysager autour des hameaux proches mais également l'optimisation de l'installation pour l'exploitant sur chacune des parcelles ainsi qu'une distance minimum de 14m autour des clôtures pour les manoeuvres des engins agricoles et pour une meilleure intégration paysagère.

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



2 PROJETS AGRICOLES



59 ha
D'EMPRISE
AGRIVOLTAÏQUE



28 MWC
DE PUISSANCE INSTALLÉE



14 600 FOYERS
ALIMENTÉS EN
ÉLECTRICITÉ*
L'équivalent de 85% de la
consommation résidentielle de
Châtelleraut *Hors chauffage,
Sur une base de 2500 kWh par
foyer et par an source RTE

Quels vont être les changements pour les exploitations agricoles ?

Pour l'EARL La Marne qui exploite des terrains où se développe le projet, l'objectif est de **pérenniser l'exploitation** en augmentant la partie allaitante de son troupeau de bovins. L'espace dédié au pâturage sera également augmenté et les zones pâturées pourront toujours être également fauchées.

Du côté de l'EARL Bois, également acteur du projet, l'objectif est de rendre l'exploitation plus **résiliente face au changement climatique**. Le système d'irrigation sera également changé pour **réduire la consommation d'eau**.

Les avancements du projet

Depuis l'arrivée d'EOLFI sur le territoire fin 2021, les études et rencontres avec les acteurs ont fait évoluer le projet.

Octobre - Décembre 2021



Premières rencontres avec les exploitants et propriétaires

Janvier - Février 2022



Etude de faisabilité agricole réalisée par Acte Agri Plus

Novembre 2022



Lancement de l'Etude Préalable Agricole avec Artifex

Mai 2022



1ère rencontre avec une partie des élus municipaux de Tournon Saint Pierre

Mars 2022



Lancement des inventaires floristiques et faunistiques sur 1 an avec Auddicé

Janvier 2023



1ères rencontres avec des riverains proches suite à l'envoi de courrier d'information

Juin 2023



Présentation du projet à la Chambre d'Agriculture afin de recueillir son avis sur les choix techniques et contractuels

Novembre - Décembre 2023



1ère permanence publique d'information et rencontres avec les riverains

Aujourd'hui !



Distribution d'une lettre d'information à tous les habitants et rencontre en porte-à-porte

Juillet 2024



Nouvelle implantation et lancement des actualisations de toutes les études

Janvier 2024



Rencontre avec les élus et riverains

Quels sont les résultats de l'étude d'impact environnemental réalisée entre mars 2022 et fin 2024 ?

L'objectif de cette étude est de protéger l'environnement en conciliant l'aménagement d'un projet agrivoltaïque et les milieux naturels. Cet outil est utilisé par les services de l'État pour délivrer les autorisations nécessaires.

Dans le cas du projet de Tournon, l'étude a montré de faibles enjeux écologiques malgré quelques zones à surveiller. Les zones à enjeux forts seront complètement évitées et des haies bocagères seront conservées et renforcées.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme consiste à **associer agriculture et production d'énergie solaire** sur une même surface, en installant des panneaux solaires au-dessus ou à proximité des cultures ou des pâturages.



Quels sont les principes réglementaires de l'agrivoltaïsme ?

L'**activité agricole doit rester la principale activité** de la parcelle considérée selon le dernier décret d'avril 2024. Ce dernier **impose un rendement agricole équivalent, au minimum, à 90%** des rendements actuels. De plus, l'installation agrivoltaïque doit apporter un « service » aux parcelles parmi lesquels : l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques, l'adaptation au changement climatique, la protection contre les aléas ou l'amélioration du bien-être animal.

Pour connaître les réponses à toutes vos questions sur l'agrivoltaïsme, découvrez le **Vrai/Faux !**



Votre contact EOLFI

Delphine CROSNIER
Cheffe de projets photovoltaïques
delphine.crosnier@eolfi.com
06 69 56 78 65



Qui est EOLFI ?

Acteur du monde des énergies renouvelables depuis 2004, EOLFI est un acteur majeur du solaire en France avec plus de 140 Mwc de projets photovoltaïques construits et plus de 300 MWC en développement en France.

L'expertise d'EOLFI couvre toute la chaîne de valeur, de l'étude d'opportunité à l'exploitation et démantèlement, pour développer des projets agrivoltaïques de qualité.

